



**Délibération n°2023-II-4**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 JUIN 2023**

**OBJET : Demande de subvention exceptionnelle pour l'association KRISAOR**

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Représentés	04
Votants	17

Vote du conseil municipal	
POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**Étaient présents :** Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Catherine LOMBARD, Michel VANIER, Violetta DUAULT, Olivier TAIPINA, Christian SELAME, Lucie PIZZONERO, Yannick TURMEL, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Marie-Pierre BERDAT.

**Étaient absents représentés :**

Matthieu HERLIN est représenté par Michel VANIER  
Martial DUMONT est représenté par Maria-Alexandra GONCALVES  
Christelle VALETTE est représentée par Gérard MARTY  
Michel CARON est représenté Jacques GOMBAULT

**Étaient absents excusés :** Adelette WANET.

**Étaient absents non excusés :** Gaëlle LEQUENNE

Monsieur le Maire explique que pour la troisième année consécutive, le groupe de danseuses de l'Association KRISAOR a été sélectionné pour le concours international des Confédération Nationale de Danse qui se déroulera à Tarragone en Espagne au mois de novembre pendant les vacances de la Toussaint.

L'année dernière, le concours avait lieu en Belgique et le groupe avait pu s'y rendre en voiture (320 km) grâce aux parents des danseuses qui avait assuré le déplacement en covoiturage.

Cette année, le déplacement ne pourra se faire qu'en avion (le TGV étant vraiment plus cher) et un hébergement pour deux nuits est à prévoir. Finalement ce projet représente en incluant les frais d'inscription au concours, un budget d'environ 400 € par danseuse soit 4000€ puisque sont concernées 10 danseuses dont 2 habitent à Ormoiy.

Dans ce cadre, la présidente de l'association sollicite la collectivité pour une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement de ce projet.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'association KRISAOR pour un montant de 800€  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

  
Le Maire,  
Jacques GOMBAULT

Délibération	
Reçue en préfecture le	13 JUIN 2023
Affichée le	13 JUIN 2023